

L'an **deux mil huit**, le **sept août**, le Conseil Municipal de la Commune de **LA FLACHERE**, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame **Brigitte SORREL**, Maire.

PRESENTS : MM. FETAZ, GUEGUEN, JUVANON, MOREAU, PAGES,
Mmes. MANNECHEZ, PETIT, SORREL, SOUTON.

Secrétaire : Nadine SOUTON

Excusés : Thierry PELLOUX – Pascale BURLET

Compte rendu du Conseil Municipal du 07 Août

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité et décide :
D'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 mai et celui du 05 juin.

DEMISSION CONSEILLER

Monsieur Armel GUEGUEN, conseiller municipal, remet sa démission pour convenances personnelles à Mme le Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :
D'accepter cette démission.

Transmission en sera faite auprès de M. le Préfet de l'Isère

PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DES VOIRIES ET RESEAUX PUBLICS (PVR)

Mme le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité d'instaurer une participation pour le financement des voiries et réseaux publics sur le territoire communal lors d'une ouverture de zone. Elle expose les textes relatifs à cette participation. La participation pour voirie et réseaux permet aux communes de percevoir, de la part des propriétaires de terrains nouvellement desservis par une voie et des réseaux publics, une contribution correspondant à une partie du financement du coût de ces équipements publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide 6 voix pour, 1 abstention :
L'instauration de la PVR sur le territoire communal.
Le coût de cette participation fera l'objet d'un autre débat le moment venu.

SUPPRESSION D'EMPLOI

Mme le Maire rappelle qu'il s'agit du poste de M. SONZOGNI Rocco qui devient caduque à compter du 1^{er} septembre 2008, suite à son départ en retraite.

EMPLOYÉ COMMUNAL

Le contrat de M. DENNI Gilles arrivant à échéance, cela fait trois mois qu'il occupe ce poste. Son travail est bien pris en charge. Mme le Maire propose à l'assemblée de le nommer stagiaire pour une durée d'un an à compter du 10 septembre 2008. Compte tenu de la reprise de son ancienneté, il sera nommé au 5^{ème} échelon, Adjoint Technique Territorial 2^{ème} classe.

TRAVAUX SALLE POLYVALENTE ET MAIRIE

Mme le Maire fait part à l'assemblée du fait que les portes coupe feu sont toutes à changer. Une demande de devis sera faite prochainement.

Une réflexion est menée concernant l'utilisation de l'ancienne salle de la mairie :
la transformer en salle d'archives avec un bureau ou faire un petit studio dans le but d'augmenter la capacité locative de notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :
De donner son accord à Mme le Maire pour faire toutes les demandes de devis et de subventions dont nous pourrions prétendre.

CHEMIN DE L'EGLISE (IMPASSE DE LA CURE)

Afin de faciliter l'accès à l'église par l'impasse de la Cure, la remise en état du chemin, ainsi que de l'escalier, s'avère nécessaire. Cela nous permettrait également de mettre en valeur notre patrimoine. Mme le Maire, propose une main courante au milieu du chemin avec caniveau central, bitume végétal...

Nous pourrions obtenir une subvention de la part de la CIAGE.
L'association ARECE va être consultée pour une demande de devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :
De donner son accord à Mme le Maire et la charge de faire les démarches en ce sens.

DECLASSEMENT CHEMIN COMMUNAL

Dans le but d'aménager l'aire de jeu (actuellement jeu de boules et basket), il s'avère nécessaire de récupérer une partie du chemin de la Gorge jouxtant le terrain de la salle polyvalente et qui n'est plus utilisé actuellement. Il s'agit de la partie du chemin bordant les parcelles 61 et 187 de la section B.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal considérant que cela faciliterait la nouvelle implantation décide :

De donner son accord à Mme le Maire pour le déclassement du chemin communal.

AMENAGEMENT DE SECURITE ARRET DE BUS "LA FLACHERE GARE"

Mme le Maire informe l'assemblée d'une demande émanant de parents d'élèves afin que l'arrêt de bus "la Flachère Gare" soit desservi par la ligne scolaire. Le Conseil général ayant finalement donné son accord, Mme le Maire soumet à l'assemblée un croquis succinct. A cet effet, des aménagements de sécurité s'avèrent nécessaires et sont préconisés par le service aménagement du Conseil général.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

D'autoriser le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour réaliser ce projet et pour obtenir la subvention correspondante.

MODIFICATION DES STATUTS DU S.I.E.E.M.

Mme le Maire rappelle que vu la compétence totale du SIEEM, l'article 12 des statuts en cours doit être supprimé.

Article 12

Les créances relatives à la restauration et non payées par les familles sont prises en charge par les communes concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

D'approuver le retrait de l'article 12 des statuts du SIEEM

A.D.P.A.

Mme le Maire rappelle qu'après négociation avec le Conseil général, l'ADPA a obtenu que la tarification prenne en compte toutes les dépenses de fonctionnement de l'Aide à Domicile, y compris les dépenses concernant les postes de responsables de secteur. La charge de ces postes devant apparaître dans le budget de l'ADPA.

Deux options sont possibles :

- soit les responsables de secteur sont directement salariées de l'ADPA
- soit elles ont un statut d'agent communal, mais dans ce cas elles devront être mises à disposition de l'ADPA.

L'ADPA nous demande de nous positionner. Mme le Maire rappelle qu'à l'heure actuelle, l'aide ménagère qui intervient sur notre commune est gérée par la responsable de secteur de la Terrasse.

Compte tenu de cette information et du fait qu'il nous semble difficile de mettre une personne à disposition de l'ADPA, l'option une est retenue. Réponse sera faite en ce sens à l'ADPA. avec comme retenue le coût pour notre commune.

INTERCOMMUNALITE

Mme le Maire informe l'assemblée sur son inquiétude par rapport aux modifications envisagées à ce jour sur le mode de gouvernance prévu pour la future intercommunalité du Pays du Grésivaudan.

Rien n'est figé mais nous devons rester vigilant quant à notre représentation au sein de la future intercommunalité.

DEPART EN RETRAITE DE M. SONZOGNI ROCCO

Un apéritif aura lieu samedi 27 septembre 2008 à 11h30 en mairie, avec l'ensemble des conseillers, des employés municipaux, de son épouse, de ses enfants et aussi de M. et Mme François RONDI.